



## 2014, Année internationale de l'agriculture familiale

### Bilan et perspectives de la mobilisation gouvernementale :

*«Promouvoir les agricultures familiales, productrices de richesses,  
d'emplois et respectueuses des écosystèmes »*

Les agricultures du monde sont variées, à l'image des milieux naturels qu'elles exploitent. Elles sont le fruit de l'histoire agraire, culturelle et sociale propre à chaque pays, à chaque territoire. Au sein de ces agricultures, les agricultures familiales dominent en terme de production alimentaire et d'emploi. Elles représentent 80% de la production alimentaire mondiale et 40% des actifs dans le monde. Paradoxalement la majorité des personnes en situation d'insécurité alimentaire sont des paysans ou des ouvriers agricoles.

Parce que les agricultures familiales sont les premiers producteurs de denrées alimentaires dans le monde, parce que les agricultures familiales sont le premier employeur mondial, et parce que la majorité des personnes qui souffrent de la faim sont des agriculteurs familiaux, soutenir les agricultures familiales est, pour la France, le moyen de contribuer directement à la sécurité alimentaire. En effet, les agriculteurs familiaux constituent un véritable pilier de l'économie mondiale. Les emplois créés par les agricultures familiales, qui ne se délocalisent pas, sont les premiers remparts contre la faim et la pauvreté, et occupent une place déterminante dans les dynamiques de croissance économique et de développement des territoires.

Les crises alimentaires récentes ont montré un intérêt spéculatif accru en direction des capitaux fonciers et des matières premières agricoles. Cette concurrence accrue cumulée à une faible reconnaissance par les politiques du rôle central des agricultures familiales fragilise leur développement et contribue au mouvement des agriculteurs vers les villes. Pour des raisons de sécurité alimentaire, mais aussi d'équilibre entre les territoires, il est important que les politiques publiques mettent en place des cadres juridiques, économiques et institutionnels favorables et adaptés pour sécuriser l'accès au foncier, l'accès aux crédits, l'accès aux marchés et à la formation des agriculteurs familiaux.

2014, l'année internationale de l'agriculture familiale, proclamée par les Nations Unies a été l'occasion de porter haut et fort les agricultures familiales, comme une partie de la solution au défi alimentaire, au défi de la lutte contre la pauvreté, au défi de la durabilité des ressources. La France, qui par ses choix politiques et son histoire a développé son agriculture sur le modèle d'une agriculture familiale s'est pleinement mobilisée dans ce plaidoyer international pour, d'une part,

démontrer l'enjeu politique et social de soutenir les agriculteurs familiaux et d'autre part, expliquer sur la base de son expérience, l'importance de définir des politiques publiques agricoles adaptées.

## *L'agriculture familiale, un choix politique français*

### *L'agriculture familiale, un choix politique réaffirmé pour l'agriculture française*

L'objectif général des politiques agricoles françaises et européennes, a toujours été de renforcer et de consolider les exploitations agricoles familiales viables de taille moyenne et limiter les agrandissements excessifs. Alors que le modèle du couple était prédominant dans les années 60, c'est aujourd'hui celui du chef d'exploitation (associé ou non, en couple ou non) qui vit de son métier ou qui tire une part significative de son revenu de la ferme, qui est la cible des politiques publiques. C'est bien le modèle de l'agriculture familiale, qui constitue encore aujourd'hui la base de l'agriculture en France.

La **loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF)**, proposé par Stéphane Le Foll et votée en septembre 2014 par le parlement, réaffirme l'objectif de préserver le caractère familial de l'agriculture : *« de soutenir le revenu, de développer l'emploi et d'améliorer la qualité de vie des agriculteurs et des salariés, ainsi que de **préserver le caractère familial de l'agriculture et l'autonomie et la responsabilité individuelle de l'exploitant** »*. Afin d'atteindre ses objectifs, la loi encourage l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. Dans ce cadre, le programme national pour l'alimentation (PNA) encourage le **développement des circuits courts et de la proximité géographique** entre producteurs agricoles, transformateurs et consommateurs. Il prévoit notamment des actions à mettre en œuvre pour l'approvisionnement de la restauration collective publique comme privée en produits agricoles de saison ou produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (AOP/IGP/STG, Agriculture biologique, Label Rouge), notamment en mettant en place des projets alimentaires territoriaux. L'organisation collective des acteurs à travers les groupements d'intérêt économiques et écologiques (GIEE) dont l'objectif principal est de favoriser le transfert des innovations et des expérimentations agricoles visant à engager la transition agroécologique, est également encouragés. Par ailleurs, le **contrôle des structures** a été renforcé pour limiter les agrandissements excessifs d'exploitations au profit de l'installation : la loi renforce, pour les mêmes objectifs, les interventions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) par l'élargissement de leur capacité de préemption et l'information dont elles disposent sur les mouvements de foncier. Ces actions sont autant de leviers favorables à la consolidation d'exploitation agricole de taille humaine, intégrée dans des dynamiques territoriales, productrice de richesse, d'emplois et respectueuses des écosystèmes.

Au niveau européen, la **nouvelle Politique Agricole Commune (PAC 2014-2020)** offre plusieurs mesures permettant de favoriser l'emploi (paiement redistributif, augmentation du taux d'aides couplées maximum, aides pour les zones défavorisées, ...) . Ces mesures ont été largement soutenues par la France. Celle-ci a même été à l'initiative de certaines d'entre elles comme le paiement redistributif. Dans la mise en œuvre de la nouvelle PAC au niveau national, la France a orienté ses choix en prenant en compte l'enjeu de l'emploi notamment par des aides couplées spécifiques ciblées sur les filières fragiles (vache allaitante, vache laitière en zone défavorisée, ovins...), une

convergence partielle et un paiement redistributif pour les 52 premiers hectares permettant de transférer une partie des soutiens vers les exploitations de taille moyenne (pourvoyeuses de plus d'emploi à l'hectare).

Enfin, **le gouvernement a saisi le Conseil Économique Social et Environnemental** pour qu'il élabore un avis sur l'agriculture familiale. Cet avis, élaboré par la section agriculture et adopté en séance plénière en décembre 2014, sera partagé avec d'autres Conseil Économique et Social, favorisant ainsi une réflexion collective et internationale de la société civile sur ce sujet.

### ***L'agriculture familiale, priorité de la politique de développement de la France***

En juillet 2014, la France a adopté pour la première fois une loi d'orientation et de programmation de sa politique de développement et de solidarité internationale. L'objectif général de cette politique est de promouvoir un développement durable dans les pays en développement, dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale. **La promotion de l'agriculture familiale est inscrite, dans la loi, comme l'une des priorités sectorielles de la France.** Ainsi, la France soutient l'adoption de politiques agricoles cohérentes, le renforcement de l'intégration régionale, la structuration des marchés agricoles, le développement de filières, l'appui aux organisations paysannes, la recherche de l'accès équitable à l'eau, la sécurisation du foncier et la lutte contre la dégradation des terres, l'accès aux financements.

Au niveau opérationnel, l'Agence française de développement (AFD) a placé l'agriculture familiale au cœur de son cadre d'intervention sectoriel « Sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne » pour la période 2013-2016, pour lutter contre la faim dans les campagnes et dans les villes. La France s'est ainsi engagée à **doubler son engagement en faveur des agricultures familiales en Afrique sub-saharienne.** En effet, pour être inclusive, durable et améliorer la sécurité alimentaire du plus grand nombre, la croissance de l'agriculture africaine reposera, pour l'essentiel, sur l'évolution de dizaines de millions d'exploitations agricoles familiales. Les interventions de l'AFD passent donc par un soutien aux exploitations agricoles familiales, aux filières et aux politiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles, en intégrant les enjeux de développement durable. Concrètement, les interventions de l'AFD en Afrique sub-saharienne visent à (1) favoriser le développement d'exploitations agricoles familiales diversifiées, permettant de générer des emplois et des revenus décents pour l'ensemble de ses actifs, (2) améliorer l'insertion de ces exploitations familiales dans le développement durable de territoires ruraux, au travers des systèmes alimentaires locaux et de filières agricoles permettant un partage équitable de la valeur entre les acteurs, enfin (3) impulser des transitions vers des pratiques agricoles plus durables au plan environnemental et au plan social.

### ***Actions à l'international du gouvernement français : bilan et perspectives***

La France, active dans le débat d'idées international sur la sécurité alimentaire, a souhaité profiter de l'année internationale pour inscrire dans les négociations internationales le modèle familial de l'agriculture. La mobilisation de l'ensemble des acteurs français autour des agricultures familiales ont permis une meilleure reconnaissance au niveau international des agricultures familiales.

***=> Une déclaration ministérielle signée par 40 ministres de l'agriculture***

**La déclaration ministérielle internationale de soutien à l'agriculture familiale proposée par Stéphane Le Foll au salon international de l'agriculture en février 2014, puis tout au long de l'année lors de rencontres bilatérales, a été endossée par 40 ministres de l'agriculture et le directeur général de la FAO.** Par leur soutien à cette déclaration, les ministres reconnaissent le rôle clé des agriculteurs familiaux pour répondre aux défis mondiaux, dont celui de la sécurité alimentaire, et s'engagent à mettre en place des politiques publiques favorisant le développement de ces agricultures familiales.

### **=> La FAO, pérennisera son action pour soutenir les agricultures familiales**

**Membre du comité directeur international de l'agriculture familiale hébergé à la FAO, la France,** avec d'autres pays, a plaidé tout au long de l'année pour que la mobilisation internationale autour de l'agriculture familiale se pérennise dans les organisations internationales. Ainsi, le comité de l'agriculture de la FAO a invité la FAO à poursuivre ses travaux en faveur de l'agriculture familiale et à **intégrer l'agriculture familiale dans son cadre stratégique.** Par ailleurs, la FAO a mis en place un groupe de travail international chargé d'établir des critères communs aux agricultures familiales. Au-delà de la définition de critères communs, cette initiative vise à amorcer une réflexion sur la caractérisation des agricultures familiales et à appuyer les pays qui le souhaitent à définir une typologie des agricultures et mettre en place des statistiques agricoles permettant d'améliorer la connaissance de l'évolution des exploitations agricoles et adapter les politiques agricoles. L'expérience et la méthodologie de l'Observatoire des Agriculture du Monde (OAM), initiative française, a été fortement sollicitée pour mettre en place ce chantier. La FAO a également mis en place une plateforme de connaissance sur l'agriculture familiale dont l'objectif est de créer le plus vaste recueil de haut niveau de lois nationales, réglementations, politiques publiques, données pertinentes, pratiques optimales, recherches, publications et articles incontournables sur l'agriculture familiale. Le site web, hébergé sur le site de la FAO comprendra également une section spéciale où les membres de la FAO pourront mettre en ligne des informations, et ce faisant, renforcer la visibilité de leurs politiques et de leurs programmes à l'international. La France contribuera à cette plateforme<sup>1</sup>.

### **=> La Nations Unies en voie d'inscrire les agricultures familiales dans l'agenda post 2015**

Dans le cadre de la définition de l'**agenda post 2015**, et plus spécifiquement de la négociation internationale qui a mené à l'adoption du rapport du groupe ouvert sur le développement durable en juillet 2014, la France a très fortement soutenu l'inclusion d'un objectif relatif à la sécurité alimentaire qui reconnaisse l'importance de l'agriculture familiale (objectif 2). D'autres cibles comme l'emploi en zone rurale, la prise en compte de la durabilité des systèmes de production, la lutte contre la malnutrition et la lutte contre la volatilité des prix ont également été portées par la France dans cet objectif. Elle a obtenu satisfaction puisque le texte final du groupe de travail propose un objectif sécurité alimentaire reprenant l'ensemble des cibles proposées. Lors de la dernière phase de

1 Lien vers la plateforme : <http://www.fao.org/family-farming-2014/news/news/details-press-room/fr/c/262927/>

négociation internationale (1<sup>er</sup> semestre 2015), la France continuera de promouvoir les thèmes qu'elle a portés en 2014, notamment la sécurité alimentaire et l'agriculture familiale.

### **=> La France promeut les agricultures familiales au G20**

La France a en outre souhaité profiter de l'année internationale, pour inscrire à nouveau ce modèle d'agriculture dans les discussions au sein de l'enceinte du G20 . Le « cadre pour la sécurité alimentaire et la nutrition » du G20 adopté en 2014 sous présidence Australienne fait ainsi mention de la nécessité de soutenir les agriculteurs familiaux et les petits producteurs pour contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. La France continuera à soutenir le modèle familial d'agriculture dans l'application de ce cadre pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

### **=> la voix des agriculteurs familiaux davantage entendue dans les enceintes internationales**

Enfin, l'année internationale de l'agriculture familiale a permis de donner davantage la parole aux représentants des organisations paysannes du Nord comme du Sud dans les enceintes internationales visant ainsi à favoriser **une meilleure représentativité du monde agricole dans ces instances de décisions internationales.**

***La France continuera de plaider en faveur d'agriculture familiale, productrice de richesses, d'emploi et respectueuse des écosystèmes au niveau français, européen et international, car ces agricultures font partie de la solution aux défis que nous devons relever collectivement.***